

de tirer parti du crédit national selon les principes que nous préconisons, devrait recourir à ces mesures sans retard.

Pour voir ce que peuvent accomplir les subventions à l'habitation, il suffit de visiter les maisons des anciens combattants qui ont pu se construire sous le régime de la disposition dite du lopin de terre qui a été inscrite dans la loi sur les terres destinées aux anciens combattants. Le ministère des Affaires des anciens combattants a eu beaucoup de succès à cet égard. Nous aimerions bien que certains changements fussent apportés à la loi et aux règlements mais, dans l'ensemble, le ministère a obtenu d'excellents résultats. Pourquoi? Parce que le Gouvernement a reconnu, en adoptant cette loi, qu'un des besoins les plus pressants ressentis par les anciens combattants au moment de la démobilisation, c'était l'achat d'une maison. Le Gouvernement a accordé des subventions allant jusqu'à \$2,100 dans le cas de maisons de \$6,000. Les essais ont été très fructueux. Il y a dans ma propre circonscription beaucoup d'anciens combattants, devenus ouvriers industriels, qui ont tiré parti de la disposition dite du lopin de terre inscrite dans la loi sur les terres destinées aux anciens combattants et qui ont bénéficié de cette subvention. En conséquence, on peut voir des douzaines de coquettes petites maisons disposées sur des terrains d'une demi-acre, ornés de pelouses et de jardins. Qu'en résulte-t-il? Les ouvriers sont satisfaits, les familles sont heureuses, les conditions de travail s'améliorent; ces ouvriers s'intéressent davantage et d'une façon plus active à la vie de l'agglomération où ils habitent. Il y a de la joie; le progrès se fait sentir et il y a production à la suite des fonds que le Gouvernement a placé dans les subventions versées à ces hommes. Voilà un bon exemple de ce qu'on pourrait réaliser au Canada en subventionnant d'une façon générale la construction de maisons.

Ces principes se sont révélés justes. Si nous pouvons subventionner les mines d'or, afin de leur permettre de poursuivre leur exploitation, si nous pouvons subventionner d'autres industries du pays, nous pouvons certes aussi subventionner la construction d'habitations, car à quoi servent aujourd'hui au Canada l'industrie, la richesse, les bénéfices réalisés, si les ouvriers sont incapables de se loger convenablement, de se construire des maisons et de jouir d'une vie de famille satisfaisante?

J'exhorte le ministre à tenir compte des vœux exprimés par notre groupe. Ils ne nous sont pas inspirés par l'esprit de parti; nous les

formulons en toute sincérité, parce que nous nous rendons compte des besoins. Je connais le sentiment de générosité qui anime le ministre et j'espère qu'avant la deuxième lecture du projet de loi et son étude en comité, il soumettra des modifications qui indiqueront qu'il a accueilli favorablement les instances que lui ont faites les membres de notre groupe ainsi que d'autres membres de la Chambre.

Je n'avais pas l'intention de parler longuement, mais je traiterai brièvement un ou deux points d'un intérêt particulier pour mes propres électeurs. La Société centrale d'hypothèques et de logement a construit un excellent groupe de maisons à Sunningdale, faubourg de Trail. Les locataires sont d'anciens combattants. C'est un ensemble très agréable, un des plus jolis de la région. Les occupants ont pris beaucoup de soin de leurs maisons, en améliorant l'intérieur et l'extérieur, ainsi que les abords.

Récemment, 175 de ces anciens combattants ont soumis à la Société centrale d'hypothèques et de logement une requête et un mémoire, demandant qu'on leur fournisse l'occasion d'acheter ces maisons. Le mémoire avait l'appui du conseil municipal de Trail. Je demande au ministre et à ses fonctionnaires de prendre cette requête en sérieuse considération. Ces hommes travaillent pour la société *Consolidated Mining and Smelting*. Les locataires de ces maisons en prennent un soin jaloux et désirent en devenir propriétaires. Ils sont locataires depuis des années et voudraient maintenant devenir propriétaires. J'espère vivement que le ministre et ses fonctionnaires accueilleront avec faveur ces observations. Cela entraînerait une augmentation des revenus pour la ville de Trail et lui serait vraiment très utile. Devenus propriétaires de ces maisons, les intéressés seraient d'autant plus portés à améliorer leur fonds.

On m'a signalé une autre question, soit la définition de ce qu'est un travailleur de défense. Les employés de l'établissement de la *Consolidated Mining and Smelting Company* ont été rangés dans cette catégorie, l'établissement exécutant, en effet, des commandes pour la défense. Ces employés en ont retiré un certain avantage. Toutefois j'ai échangé des lettres avec un groupe qui n'a pu profiter de ce classement. L'usine de la *Consolidated* se trouve dans la municipalité de Tadanac. Or les pompiers de cette localité sont surtout chargés de prévenir les incendies dans l'usine en question. J'ai l'impression que dans la proportion de 99-999 p. 100 leurs fonctions consistent à la protéger contre les ravages du feu.

Ces hommes m'ont écrit, à moi et à d'autres groupes, pour me dire que ceux qui s'occupent de la brigade des pompiers parti-